

FORMULAIRE D'ADMISSION

REmplir ci-dessous et joindre votre **CV actualisé** ainsi qu'une copie d'une **pièce d'identité** valable

NOM :		
PRÉNOM :		
RUE + NUMÉRO :		
CODE POSTAL + VILLE :		
PAYS DE RÉSIDENCE :		
E-MAIL :		
DATE DE NAISSANCE :		
ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE ACTUELLE :		
NUMÉRO DE TÉLÉPHONE :	FIXE :	PORTABLE :

A REMPLIR UNIQUEMENT SI LE COURS EST PRIS EN CHARGE PAR L'EMPLOYEUR / L'ENTREPRISE (FACTURATION)

ENTREPRISE + PERSONNE DE CONTACT :	
RUE + NUMÉRO :	
PAYS + CODE POSTAL + VILLE :	
NUMÉRO DE TÉLÉPHONE :	

DÉCRIVEZ EN QUELQUES MOTS VOTRE MOTIVATION À SUIVRE LA (LES) FORMATION(S) :

PROCHAINES SESSIONS

COCHEZ LE COURS / SESSION QUI VOUS CONVIENT

NOM DU COURS	DATE	JOURS	HORAIRES	DURÉE	PRIX	STATUT
ATELIER TERMINAGE (136 PÉRIODES)						
<input type="checkbox"/> COURS EN SOIRÉE	05.02.19 13.06.19	MA + JE	18H45 – 21H45	1 SEMESTRE	3'245.- ^{a)}	PLACES DISPONIBLES
<input type="checkbox"/> COURS EN JOURNÉE	03.02.19 08.06.19	SA	8H30 – 12H00 13H30 – 16H00	1 SEMESTRE	3'245.- ^{a)}	PLACES DISPONIBLES
<input type="checkbox"/> AU BESOIN, JE PEUX CHANGER DE JOURS DE COURS (EXEMPLE : SOIRS ⇔ SAMEDIS)						
ATELIER TERMINAGE AVANCÉ (80 PÉRIODES)						
<input type="checkbox"/> COURS EN SOIRÉE	DÈS LE 03.09.19	MA	18H45 – 21H45	1 SEMESTRE	2'890.- ^{a)}	PLACES DISPONIBLES
ATELIER MISE EN MARCHÉ & RÉGLAGE (64 PÉRIODES)						
<input type="checkbox"/> COURS EN SOIRÉE	DÈS LE 03.09.19	MA	18H45 – 21H45	1 SEMESTRE	2'340.- ^{a)}	PLACES DISPONIBLES
ATELIER CHRONOGRAPHE (32 PÉRIODES)						
<input type="checkbox"/> COURS EN SOIRÉE	DÈS LE 03.09.19	MA	18H45 – 21H45	8 SEMAINES	2'180.- ^{a)}	PLACES DISPONIBLES
ATELIER MONTRES & MARCHÉ (24 PÉRIODES)						
<input type="checkbox"/> COURS EN JOURNÉE	20.11.19 22.11.19	MA + ME + JE	8H30 – 12H00 13H30 – 16H00	3 JOURS	1'970.- ^{a)}	COMPLET
<input type="checkbox"/> COURS EN SOIRÉE	08.03.19 12.04.19	VE	18H45 – 21H45	6 SEMAINES	1'970.- ^{a)}	COMPLET
<input type="checkbox"/> COURS EN JOURNÉE	23.04.19 25.04.19	MA + ME + JE	8H30 – 12H00 13H30 – 16H00	3 JOURS	1'970.- ^{a)}	PLACES DISPONIBLES

^{a)} DES FRAIS DE DOSSIER UNIQUES DE 180.- PAR PERSONNE S'APPLIQUENT AUX COURS MENTIONNÉS CI-DESSUS EN SUS DES PRIX INDIQUÉS.

TOUS LES PRIX INDIQUÉS S'ENTENDENT EN FRANCS SUISSES

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE ET RÈGLEMENT INTERNE

LE CARROUSEL FORMATION SE RÉSERVE LE DROIT DE MODIFIER SANS PRÉAVIS TOUT OU PARTIE DU CONTENU DE CE DOCUMENT. LA DERNIÈRE VERSION DISPONIBLE SUR LE SITE WWW.LECARROUSELFORMATION.CH SUPPRIME AUTOMATIQUEMENT LA PRÉCÉDENTE. LES OFFRES SONT SOUMISES À CONDITIONS ET DOIVENT ÊTRE VALIDÉES PAR LA DIRECTION. TOUS LES PRIX INDIQUÉS S'ENTENDENT EN FRANCS SUISSES. MODALITÉS DE PAIEMENT STANDARD : DES FRAIS DE DOSSIER SONT FACTURÉS À RÉCEPTION DU FORMULAIRE D'ADMISSION ET SONT DUS QUELLE QUE SOIT L'ISSUE DE L'ADMISSION. LE TRAITEMENT DU DOSSIER NE PREND EFFET QU'À RÉCEPTION DU MONTANT. TOUTE FORMATION DOIT ÊTRE INTÉGRALEMENT PAYÉE DANS UN DÉLAI DE 30 JOURS À COMPTER DE LA DATE D'ÉMISSION DE LA FACTURE, MAIS AU PLUS TARD 30 JOURS AVANT LE DÉBUT DU 1^{ER} JOUR DE COURS. EN CAS DE NON-RESPECT DES MODALITÉS DE PAIEMENT, NOUS NOUS RÉSERVONS LE DROIT DE SUSPENDRE LA PARTICIPATION DU SOUSSIGNÉ SANS DÉLAI NI PRÉAVIS. LE SOLDE TOTAL RESTE DÛ ET EST EXIGIBLE DE SUITE. TOUT DOCUMENT VISANT À RENFORCER LE DOSSIER D'ADMISSION ET À DÉMONTRER LA SOLVABILITÉ DU SOUSSIGNÉ DEVRA ÊTRE FOURNI SUR DEMANDE. FRAIS D'ANNULATION : SI LE SOUSSIGNÉ ANNULE SON INSCRIPTION DÈS LE 10^{ÈME} JOUR À COMPTER DE LA DATE D'INSCRIPTION FIGURANT AU BAS DE CETTE PAGE DU FORMULAIRE D'ADMISSION, LES FRAIS D'ANNULATION SE MONTENT À 30% DU PRIX DU COURS ET SONT EXIGIBLES DE SUITE. SI LE SOUSSIGNÉ ANNULE SON INSCRIPTION À MOINS DE 45 JOURS DU 1^{ER} JOUR DE COURS, LES FRAIS D'ANNULATION S'ÉLÈVENT À 100% DU PRIX DU COURS. CONDITIONS ET MODALITÉS DE PAIEMENT POUR L'OFFRE COMBINÉE : EN SOUSCRIVANT À CETTE OFFRE, LE SOUSSIGNÉ S'ENGAGE À SUIVRE LES FORMATIONS « ATELIER TERMINAGE AVANCÉ » ET « ATELIER MISE EN MARCHÉ & RÉGLAGE » OU « ATELIER TERMINAGE AVANCÉ » ET « ATELIER CHRONOGAPHE » AINSI QU'À EN PAYER L'INTÉGRALITÉ DU MONTANT SELON LES MODALITÉS CI-APRÈS : LE MONTANT DU COURS « ATELIER TERMINAGE AVANCÉ » EST PAYABLE, DANS SON INTÉGRALITÉ, AU PLUS TARD 30 JOURS AVANT LE DÉBUT DU 1^{ER} JOUR DE COURS. LE MONTANT RESTANT, À SAVOIR, LE PRIX DU SECOND COURS « ATELIER MISE EN MARCHÉ & RÉGLAGE » OU « ATELIER CHRONOGAPHE », MOINS LA REMISE DE 20%, EST PAYABLE AU PLUS TARD 30 JOURS DÈS L'OBTENTION DU DIPLÔME « ATELIER TERMINAGE AVANCÉ ». EN CAS D'ÉCHEC AU COURS « ATELIER TERMINAGE AVANCÉ », LA PARTICIPATION AU COURS « ATELIER MISE EN MARCHÉ & RÉGLAGE » OU « ATELIER CHRONOGAPHE » N'ÉTANT PLUS POSSIBLE, LE SOLDE DU PAIEMENT RESTANT EST ANNULÉ. LE CARROUSEL FORMATION SE RÉSERVE LE DROIT DE MODIFIER LA PLANIFICATION HORAIRE ET D'ANNULER UN COURS LORSQUE LE NOMBRE DE PARTICIPANTS S'AVÈRE INSUFFISANT, DANS CE CAS ET SAUF AVIS CONTRAIRE PAR ÉCRIT ET DANS LES 10 JOURS APRÈS LA NOTIFICATION DE L'ANNULATION, LE SOUSSIGNÉ RESTE AUTOMATIQUEMENT INSCRIT POUR LA SESSION SUIVANTE. DANS CE MÊME DÉLAI, ET DANS LE CAS D'UNE ANNULATION DE COURS SEULEMENT, LE PARTICIPANT PEUT CHOISIR D'ÊTRE INTÉGRALEMENT REMBOURSÉ – EXCEPTÉ LES FRAIS DE DOSSIER – ET NE POURRA PRÉTENDRE À AUCUNE INDEMNISATION. SON INSCRIPTION SERA ALORS ANNULÉE. LE CARROUSEL FORMATION SE RÉSERVE LE DROIT D'INTERROMPRE LA FORMATION D'UN APPRENANT, SANS PRÉAVIS OU DÉLAI, POUR CAUSE D'INDISCIPLINE, D'ABSENTÉISME RÉPÉTÉ OU NON JUSTIFIÉ (AU-DELÀ DE 10% DE PÉRIODES MANQUÉES) OU DE NON-RESPECT DES RÈGLES DE VIE ENVERS LE CORPS ENSEIGNANT OU LES AUTRES PARTICIPANTS. AUCUN REMBOURSEMENT NE SERA ALORS EFFECTUÉ. POUR TOUT PARTICIPANT INTERROMPANT SA FORMATION UNE FOIS CELLE-CI COMMENCÉE, AUCUN REMBOURSEMENT NE SERA EFFECTUÉ. AU BESOIN, LE CARROUSEL FORMATION SE RÉSERVE LE DROIT DE DÉPLACER UN PARTICIPANT DANS UNE AUTRE CLASSE DE MÊME NIVEAU, NOTAMMENT POUR DES QUESTIONS DE STRUCTURE OU D'ORGANISATION. LE CARROUSEL FORMATION SE RÉSERVE LE DROIT D'ORGANISER DES CLASSES DE NIVEAUX MIXTES. AU TERME DE LA FORMATION, LE PARTICIPANT AYANT REMPLI LES CONDITIONS DE RÉUSSITE SE VERRA DÉLIVRER UN DIPLÔME DE L'ÉCOLE QUI CERTIFIERA DU NIVEAU DES COMPÉTENCES ACQUISES. LES RÉSULTATS DES TESTS ET EXAMENS INTERNES NE PEUVENT EN AUCUN CAS FAIRE L'OBJET D'UN RECOURS. EN CAS DE NON RÉUSSITE, SEULE UNE ATTESTATION DE PARTICIPATION SERA ÉTABLIE. CE FORMULAIRE D'ADMISSION, EN 3 PAGES, DOIT ÊTRE DÛMENT REMPLI ET SIGNÉ. EN SIGNANT CE DOCUMENT, LE SOUSSIGNÉ RECONNAÎT AVOIR LU ET ACCEPTÉ TOUTES LES CONDITIONS, IL S'ENGAGE À SUIVRE LA(LES) FORMATION(S) SÉLECTIONNÉES EN PAGES 1 ET 2 DE CE DOCUMENT ET À EN PAYER LE MONTANT INDIQUÉ. LE CARROUSEL FORMATION S'AUTORISE LE DROIT D'ORGANISER UN ENTRETIEN ET/OU UN TEST D'APTITUDES ET PEUT REFUSER UNE INSCRIPTION SANS AVOIR À LE JUSTIFIER. UN CURRICULUM VITAE ACTUALISÉ DOIT ÊTRE ANNEXÉ À CE FORMULAIRE D'ADMISSION AINSI QU'UNE PHOTOCOPIE D'UNE PIÈCE D'IDENTITÉ VALABLE. TOUT AUTRE DOCUMENT VISANT À RENFORCER LE DOSSIER DEVRA ÊTRE FOURNI SUR DEMANDE. LE CARROUSEL FORMATION EST UNE MARQUE DE LUCENTE GROUP SÀRL. CE DOCUMENT EST SOUMIS AU DROIT SUISSE. LE FOR EST À LA CHAUX-DE-FONDS. L'INTÉGRALITÉ DE CE DOCUMENT EST SOUMISE AU COPYRIGHT. EN CAS DE DIVERGENCE D'INTERPRÉTATION, LES PARTIES S'ENGAGENT À ÉPUISER EN PREMIER LIEU TOUTES LES VOIES DE RÈGLEMENT À L'AMIABLE.

LIEU ET DATE :

SIGNATURE & TIMBRE (SI ENTREPRISE) :

x _____

x _____